

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE

PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille seize, le treize décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du sept décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Bernard PERRIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Cindy BESSEAU, Clarisse BESSONNET, Bernard BEYER, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Christophe GUILLET, Isabelle LOQUET, Sandrine MARZIN, François MÉNARD, Françoise MORNET, Éric PAQUET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir :

*Emmanuel GARNON donne pouvoir à Bernard PERRIN
Isabelle GUÉRINEAU donne pouvoir à Claudie BARANGER
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Sandrine MARZIN
Christophe ROBRETEAU donne pouvoir à Dany RABILLER*

Membres élus : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 4

Secrétaire de séance : Didier VERDON

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

□ SALON D'AUTOMNE

En quelques chiffres :

- 17 exposants ;
- 1 600 visiteurs + 1 250 enfants + 200 accompagnateurs ont visité cette 25^{ème} édition ;
- 1 planisphère géant composé de 1 200 morceaux du puzzle géant réalisés et déposés par les enfants de toutes les écoles d'Aizenay ;
- 250 heures de permanences assurées par une douzaine de bénévoles ;
- 10 artistes ont participé à la réalisation de l'œuvre commune ;
- 275 euros ont été récoltés grâce au public qui a joué le jeu des « enchères ». Cette somme sera reversée à l'association « France Bénin Vendée ».

En émotions :

- Devant les œuvres d'Alain COUPAS qui nous a offert sa vision du monde ;
- Lors de la réalisation de l'œuvre collective par les artistes présents qui nous ont montré une facette de leur talent et qui ont su travailler ensemble en harmonie ;
- La découverte de l'œuvre des enfants a suscité des commentaires unanimes sur la qualité du projet et du travail des enfants. Merci aux enseignants qui ont collaboré au projet et à Monsieur Bertrand MERCIER pour l'avoir coordonné.

En perspectives :

- L'acquisition des nouveaux panneaux d'exposition nous permettra sûrement à l'avenir une meilleure exposition des travaux et un meilleur partage de l'art avec le public.

❑ CONCERT EXCEPTIONNEL

Le mercredi 21 décembre sera présenté aux habitants d'Aizenay le nouveau système de mise en lumière de l'Église. Pour cet évènement exceptionnel, un concert sera proposé à 20 heures. Madame Cécile CORBEL sera présente avec ses musiciens et son nouveau projet musical. À ne pas manquer !



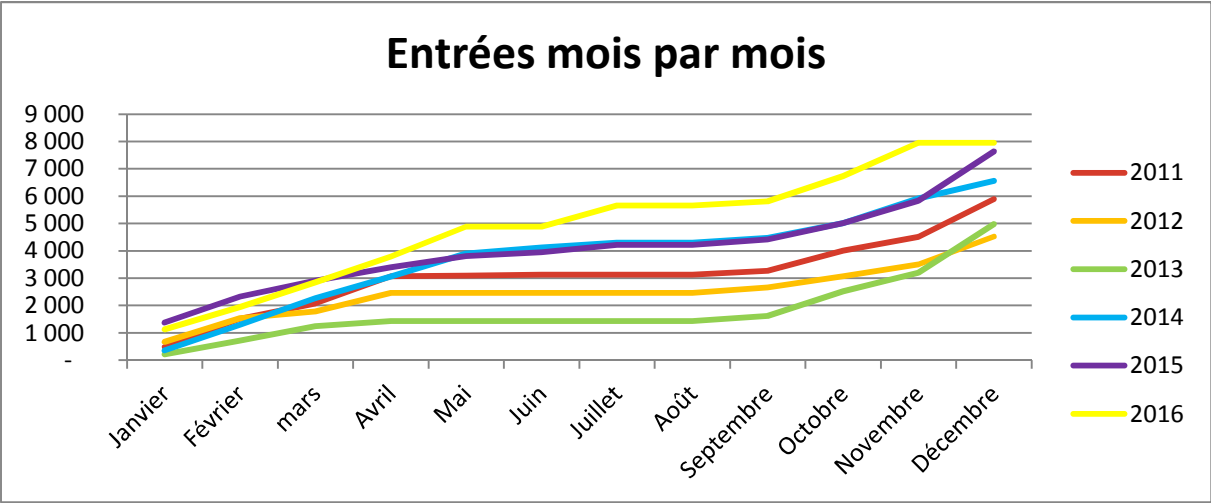
Madame Françoise MORNET lance un grand coup de chapeau à l'association du cinéma car son activité repose sur les épaules de quelques bénévoles.

Maintenant cela marche et c'est tant mieux. Il y a un public fidèle qui reste à élargir. Ce sera le seul cinéma dans le canton d'Aizenay et dans le périmètre de la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

À la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande où en est la délégation de service public, Monsieur le Maire explique que c'est en cours. Le directeur général des services explique qu'elle devrait être relancée début 2017.

❑ CINEMA

Le bilan des entrées pour 2016



	Janvier	Février	mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Var N / N-1
2011	477	1 032	568	994	20	40			134	745	504	1 384	
2011 cumulé	477	1 509	2 077	3 071	3 091	3 131	3 131	3 131	3 265	4 010	4 514	5 898	
2012	670	862	255	672					207	399	439	1 014	
2012 cumulé	670	1 532	1 787	2 459	2 459	2 459	2 459	2 459	2 666	3 065	3 504	4 518	-23,40%
2013	212	501	536	180					190	899	677	1 790	
2013 cumulé	212	713	1 249	1 429	1 429	1 429	1 429	1 429	1 619	2 518	3 195	4 985	10,34%
2014	354	937	971	799	843	223	178		174	532	907	641	
2014 cumulé	354	1 291	2 262	3 061	3 904	4 127	4 305	4 305	4 479	5 011	5 918	6 559	31,57%
2015	1 368	948	585	501	406	143	265		206	597	815	1 802	
2015 cumulé	1 368	2 316	2 901	3 402	3 808	3 951	4 216	4 216	4 422	5 019	5 834	7 636	16,42%
2016	1 128	816	909	929	1 101		772		156	929	1 210		
2016 cumulé	1 128	1 944	2 853	3 782	4 883	4 883	5 655	5 655	5 811	6 740	7 950	7 950	28,23%

Action en direction du cinéma par la commission culturelle de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Une action « Cinéma et Collège » est reconduite pour l'année 2017. Le film espagnol « L'olivier » est proposé aux collégiens étudiant l'espagnol en 4^{ème} et 3^{ème} dans les 5 collèges de la communauté de communes. Cette action se déroulera pendant le « Festival du film espagnol » proposé par l'association du cinéma et le comité de jumelage entre le 8 et le 22 avril 2017.

La communauté de communes prend en charge le prix des entrées. Les frais de déplacement restent à la charge des collèges.

❑ JUMELAGE AIZENAY - MALPARTIDA DE CACERES

Une petite délégation fera le déplacement vers Malpartida du 13 au 16 janvier 2017.

Ce déplacement aura plusieurs objectifs :

- Retour de l'exposition de Monsieur Angel ARIAS CRESPO qui a été proposée au public au mois de juillet dernier ;
- Préparation de la prochaine visite des habitants de Malpartida prévue pour l'été 2017 ;
- Participation de sportifs agésinates au semi-marathon de Malpartida le dimanche 15 janvier 2017.

❑ CHOCOLAT CONCERT

Le spectacle « Choclat Concert » se déroulera le **dimanche 5 février 2017** à la salle des Quatre Rondes.

Pour la dégustation chocolatée Madame Céline DAVIET de « L'Angélus » sera aux commandes.

La prestation musicale sera assurée par un duo voix et piano. Madame Chloé BREILLOT vous proposera un voyage de rêve « d'Est en Ouest ». À consommer sans modération !

❑ AGENDA

- Les dossiers de demandes de subventions seront envoyés la semaine prochaine et les associations auront jusqu'à la fin du mois de janvier pour les retourner à la mairie ;
- **Le samedi 21 janvier 2017** : réunion de la commission culturelle. Une visite des bâtiments culturels est prévue ce jour- là ;
- **Le vendredi 27 janvier 2017** : rencontre avec les associations culturelles à la mairie salle du conseil à 20h30.

2 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

❑ COLLECTE NATIONALE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Les 24, 25 et 26 novembre derniers a eu lieu la Collecte Nationale pour la Banque alimentaire. Environ 50 bénévoles ainsi que les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et des élèves d'un lycée de la Roche sur Yon ont assuré des permanences dans les magasins agésinates de grande distribution durant ces trois jours. Au total, ce sont 4,640 tonnes de denrées qui ont été récoltées contre 5,037 tonnes en 2015. Un bilan de cette collecte et le remerciement aux bénévoles sont prévus le lundi 19 décembre 2016 salle Georges Hillairiteau à 18 heures 30.

❑ WEEK-END DU TELETHON 2016

Plus de 30 associations agésinates se sont mobilisées pour assurer la réussite de cette manifestation nationale, avec de nombreuses et diverses animations. Le montant des fonds récoltés s'élève à environ 5 500 euros. Merci à tous ceux qui se sont investis au cours de ce week-end. Tous les bénévoles sont invités pour le bilan le samedi 14 janvier 2017 à 10 heures 30 en mairie en présence des responsables départementaux.

3 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETE - INTERGENERATIONS

☐ ENFANCE

Samedi après-midi 10 décembre 2016 a eu lieu l'arbre de Noël de l'association des assistantes maternelles « les P'tits Patapons ». Comptines et chansonnettes interprétées par les assistantes maternelles ont enchanté petits et grands sans oublier l'arrivée du Père et de la Mère Noël qui avaient pour mission d'offrir à chacun un bien joli cadeau. Ambiance très chaleureuse et conviviale autour du goûter offert par l'association à toutes les familles.

☐ JEUNESSE

Bienvenue à Monsieur Florent LE ROUX le nouvel animateur de l'Antenne Jeunesse et TAP qui a pris ses fonctions depuis le mardi 6 décembre. Un grand merci aux jeunes et aux animateurs de l'antenne Jeunesse pour leur participation au téléthon le samedi 3 décembre dernier.

☐ CITOYENNETE

Les 3 commissions du Conseil Municipal des Enfants (CME) se sont réunies début décembre afin de peaufiner leurs projets et d'établir l'agenda des réunions jusqu'en juin 2017.

Fin novembre, une dizaine de jeunes conseillers a participé à la collecte pour la banque alimentaire. Un grand merci à eux pour ce beau geste de solidarité.

☐ INTERGÉNÉRATION

La séance Plénière du Conseil des Sages a eu lieu le mardi 13 décembre à 9 heures 30.

☐ AGENDA

- **Le mercredi 14 décembre 2016** : Arbre de Noël du multi accueil « Les petits moineaux » et de l'accueil de loisirs « Chouette et Cie » à 15h00 salle les Quatre Rondes.

- **Le vendredi 16 décembre 2016** : Les enfants de l'accueil périscolaire et les animateurs de l'école de la Pénère proposent un petit spectacle de fin d'année aux familles à 19h00 sur le site de l'école.

Prochaines réunions du Conseil Municipal des Enfants (CME) à l'Antenne Jeunesse :

- **Le mardi 10 janvier 2017 à 17h00** pour la Commission Culture et Solidarité ;

- **Le jeudi 12 janvier 2017 à 18h00** pour la Commission Environnement ;

- **Le vendredi 14 janvier 2017 à 17h00** pour la Commission Sport.

4 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

☐ VISITE DES ENTREPRISES D'AIZENAY

Le 9 décembre dernier, les entreprises MCPA, CUPA STONE et Vins LIBOUREAU ont ouvert leurs portes à un groupe d'élus toute la matinée pour leur présenter leurs ateliers et show-rooms. Ces visites sont programmées par la Communauté de Communes Vie et Boulogne et permettent aux élus de mieux connaître le tissu économique du territoire et de pouvoir échanger avec nos chefs d'entreprise.

☐ AGENDA

- **Le samedi 17 décembre 2016** : Le Village du Père Noël s'installe pour toute la journée avec des animations pour les enfants (calèche, manège, etc...) et les grands (dégustations...). Cette manifestation est organisée par l'association « Aizenay Ensemble », Place de l'Église 10h-18h ;

- **Le samedi 17 décembre 2016** : Portes ouvertes de l'association « L'Outil en Main » toute la matinée. Temps fort à 11h avec une démonstration d'un tourneur sur bois ;

- **Le dimanche 18 décembre 2016** : Animation sur le Marché du Dimanche matin : dégustations d'huîtres, chocolat chaud et petits biscuits de Noël en présence d'un musicien de 11h à 12h30. Questionnaire de Noël pour tenter de remporter un panier de produits locaux. Jeux en bois pour petits et grands ;

- **Le jeudi 19 Janvier 2017** : Assemblée Générale de l'association « Aizenay Ensemble » à 19h 30

5 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX

❑ DEPOT, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS VEGETAUX

La convention de dépôt, traitement et valorisation des déchets végétaux de la commune a été renouvelée avec le GAEC LES FONTAINES et VALDEFIS.

❑ OBSERVATOIRE AGRICOLE

Le 9 décembre 2016 le groupe de travail qui a réalisé la mise à jour de l'observatoire agricole s'est réuni à la demande de la chambre d'Agriculture pour faire le point sur le listing concernant les exploitations et entreprises agricoles.

❑ MISE EN SECURITE RD 978 « LES ETANGS »

Les travaux d'aménagement de sécurité au village des Étangs a débuté le 12 décembre 2016, pour une durée de 2 mois selon les conditions météorologiques

Monsieur Bernard BEYER, membre du comité consultatif sur l'agriculture s'étonne de ne plus recevoir d'invitations aux réunions ni de comptes-rendus.

Monsieur Philippe CLAUTOUR indique que ceci est normal dans le sens où la commission agriculture ne s'est pas réunie.

Il demande par ailleurs, quelle est la composition du groupe de travail «agriculture» qui se réunit régulièrement.

Monsieur Philippe CLAUTOUR répond qu'il s'agit du groupe de travail avec les agriculteurs du territoire. Il n'y a que des professionnels car l'objectif était de connaître le parcellaire.

A la question de Monsieur Joël BLANCHARD qui demande pourquoi Monsieur Michel Jolly, professionnel de l'agriculture, opérant la vente directe de sa production bio et membre du comité consultatif sur l'agriculture n'a pas été associé à ce groupe de travail, Monsieur Philippe CLAUTOUR répond qu'il y'a déjà un professionnel dans son secteur géographique.

Monsieur le Maire conclut en disant qu'il faut faire confiance aux professionnels.

6 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

La réunion de la commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine a eu lieu le 5 décembre dernier.

Étaient présents : Audrey DELANOE ; Marie-Cécile BROCHARD ; Isabelle LOQUET ; Roland URBANEK ; René ROUGIER ; Gérard CLAUTOUR

Absents / Excusés : Didier VERDON ; Isabelle GUERINEAU ; Dominique MORNET

❑ BALLADE GOURMANDE

La Ballade gourmande à Aizenay se déroulera le samedi 10 juin 2017 et empruntera le circuit de la Bercherie. Départ du vestiaire du terrain de foot de la Pénrière.

❑ CONCOURS PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE 2017

Dans le cadre de la préparation du concours « Paysage de votre commune », une date de réunion est proposée le lundi 30 janvier 2017, date à confirmer (Présence de Michel HUBERT).

❑ APÉRO CAMPING 2017

Les dates pressenties pour l'organisation de l'apéro camping 2017 :

- **Le dimanche 23 juillet 2017** : Agriculteurs d'Aizenay
- **Le dimanche 30 juillet 2017** : la Municipalité
- **Le dimanche 6 août 2017** : Commerçants (*date à confirmer*)
- **Le dimanche 13 août 2017** : Aizenay Tourisme

❑ BALLADE ENTRE DEUX RIVES 2017

Cette manifestation reste à confirmer du fait de la fusion des communautés de communes Vie et Boulogne et Pays de Palluau.

Le thème du circuit de 8 km « Entre Vie et Quatorzane » situé sur Aizenay n'est pas encore défini.

❑ RECUEIL 14-18

Le choix de la commission s'est arrêté sur un recueil au format brochure 40 pages + 4 pages de couverture dos carré collé au lieu d'un agrafage 2 piqûres métal. Le service « Communication » est chargé de demander plusieurs devis afin de comparer les offres. Il faudra également définir le prix de vente du livre (Impression seule et/ou disponible en version « pdf » en ligne).

❑ GITE DE MADININA

Monsieur et Madame JEAN-MARIE nous informent qu'ils cessent leur activité de Gîte à partir du 31 décembre 2016.

❑ APPEL À PROJETS POUR LE CAMPING

Une candidature a été analysée le vendredi 25 novembre dernier par les membres du groupe de suivi (élus et non-élus) créé dans le cadre de cet appel à projet. L'approfondissement du dossier se poursuit.

❑ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Gérard CLAUTOUR émet une idée sur la Chapelle Saint-Joseph. Il propose la création d'une association pour la remise en état (sur le long terme) et la mise en place de stages et d'ateliers de réfection.

Selon lui, une étude pourrait être réalisée gratuitement. Il apportera des informations complémentaires par mail concernant cette possibilité.

7 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

Madame Claudie BARANGER explique qu'une réunion de sensibilisation avec les riverains de la rue d'Anjou et de la Plaine a eu lieu avec l'arboriste qui va intervenir sur ces quartiers. Il a été expliqué comment il allait intervenir mais aussi les conséquences d'un mauvais élagage notamment sur les racines.

Cette réunion était très intéressante. On peut noter une bonne participation. Une vingtaine de personnes étaient présente et n'ont pas hésité à poser des questions et à lever des inquiétudes.

Monsieur le Maire explique que l'arbre apporte sa contribution au paysage urbain car c'est le meilleur transformateur de CO² en oxygène. Les arbres sont utiles mais ils doivent être traités d'une certaine façon. Cette réunion pédagogique est une première. On aura de temps en temps des réunions pédagogiques sur le rôle de l'arbre.

8 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

❑ REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires a été mise en place en septembre 2014 et s'intègre dans un projet éducatif territorial (PEDT). Il formalise une démarche de territoire (notre commune) et permet de coordonner l'ensemble des temps de l'enfant dans un souci de cohérence et de qualité éducative.

Nous sommes dans la troisième année expérimentale et un bilan va être fait au premier trimestre 2017.

Cette évaluation doit intégrer l'enjeu essentiel : améliorer la réussite de l'enfant jusqu'au début de sa vie d'adulte. L'évaluation ne doit pas se limiter au bilan des activités mais intégrer un projet de continuité éducative entre des différentes structures municipales.

❑ SECURITE DANS LES ECOLES

Suite aux évènements survenus en France lors des attaques terroristes, des obligations réglementaires se sont imposées aux communes.

Une directive du ministère de l'Intérieur et de l'Education Nationale exige une sécurisation renforcée de toutes les écoles et de pratiquer un exercice annuel confinement anti-intrusion.

Avec les Directeurs d'école, le Référent Sûreté de la gendarmerie du Poiré-sur-Vie, la Responsable de la sécurité à l'Inspection Académique de la Roche Nord et le Référent Sécurité de la commune un point a été fait sur les travaux et les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser les écoles. Comme par exemple la sécurisation de l'entrée des écoles et des classes avec des nouveaux signaux d'alerte et l'occultation de certaines vitres dans les classes, les restaurants scolaires et les bibliothèques.

Les premiers exercices viennent d'être faits avec beaucoup de pédagogie à destination des enfants.

Monsieur le Maire ajoute que pour ces travaux de mise en sécurité, il existe une petite ligne de crédits en matière de subvention en espérant qu'il reste des crédits.

POINTS POUR INFORMATION

1) Retour sur la réunion du 1er décembre 2016 relative à la sensibilisation à la densification et l'optimisation du potentiel foncier (fonds de jardin et dents creuses)

➔ Un potentiel conséquent

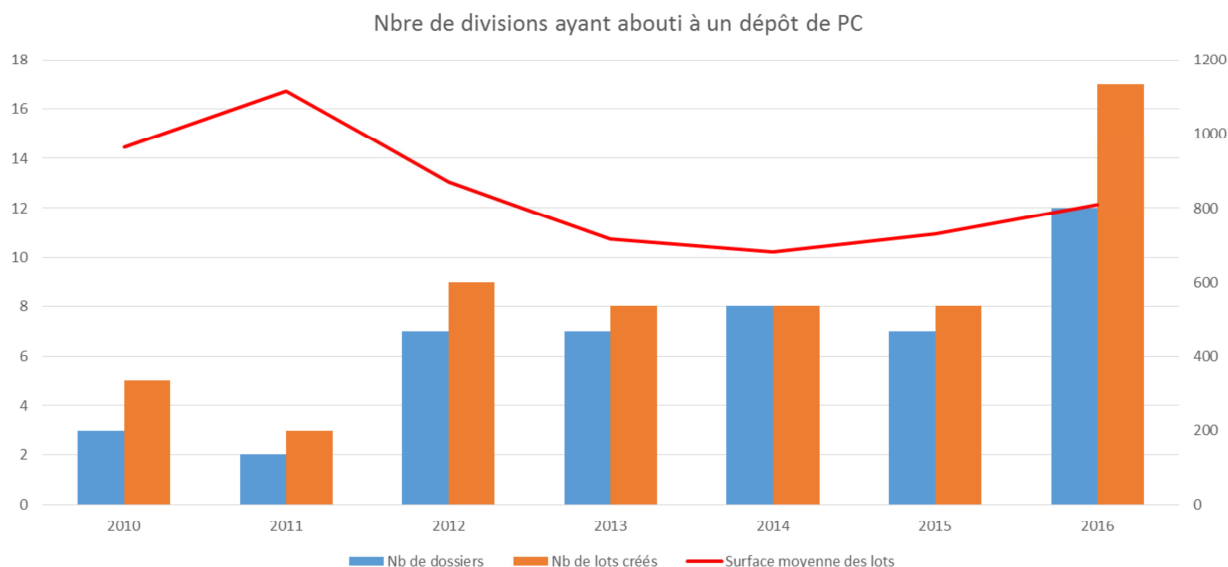
✓ 1 PROPRIÉTÉ SUR 7 A ÉTÉ RECENSÉE...

POTENTIEL DENTS CREUSES ET FONDS DE JARDINS SUIVANT SA NATURE <i>(en nombre de propriétés)</i>	
	TOTAL
Grande dent creuse	35
Grande propriété bâtie avec beaucoup de potentiel	26
Parcelle non bâtie	67
Petite propriété bâtie avec + ou - de potentiel	69
TOTAL	197

✓ SOIT 10% (24HA) DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ

POTENTIEL DENTS CREUSES ET FONDS DE JARDINS TOTAL DES SURFACES PAR « NATURE » (m²)			
	Nombre	Surface Moyenne	SURFACE TOTALE
Grande dent creuse	35	2 848	99 670
Grande propriété bâtie avec beaucoup de potentiel	26	1 725	44 860
Parcelle non bâtie	67	831	55 671
Petite propriété bâtie avec + ou - de potentiel	69	601	41 503
TOTAL	197	1 227	241 704

➔ Le constat : des opérations privées de plus en plus nombreuses depuis 2012



➔ Sensibiliser et conseiller : un devoir !

Quelques exemples de divisions réalisées pour illustrer :

Parcelle initiale = 1 595 m²;

- ✓ 2 parcelles de 900 et 700 m²;
- ✓ 1 construction nouvelle de 130 m² de surface de plancher;

Parcelle initiale = 1 620 m²;

- ✓ 2 parcelles de 800 m²;
- ✓ 1 construction nouvelle de 140 m² de surface de plancher;

Parcelle initiale = 424 m²;

- ✓ 2 parcelles de 212 m²;
- ✓ 2 constructions nouvelles de 90 m² de surface de plancher;

Environ 80 personnes étaient présentes. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'accompagner les personnes qui ont des grandes parcelles pas toujours adaptées aux aléas de la vie comme par exemple le vieillissement. Depuis 10 ans certaines personnes ont utilisé le procédé de divisions foncières pour construire une nouvelle maison.

Entre 150 et 200 parcelles ont été identifiées sur la base du volontariat. Sur ces demandes de divisions il y a des questions sur l'accessibilité de ces parcelles. Les propriétaires ont été sensibilisés sur le fait que l'on peut les accompagner (service urbanisme, CAUE).

Monsieur le Maire explique que c'est une façon d'économiser la terre et de trouver des solutions en centre-ville sans aller en dehors de l'enveloppe urbaine. Il y a des personnes intéressées à qui on rend service car un terrain en friche peut être un poids pour la personne. Cela permet de et la rendre la personne plus autonome.

Depuis la réunion, 7 personnes se sont renseignées.

2) Présentation du Nouveau site Internet

Monsieur Frank ROY explique que le bureau d'études a été choisi il y a un an. Plusieurs réunions de la commission ont eu lieu avec les choix suivants : reprise des mêmes couleurs que le site antérieur, trouver facilement les informations et tous les sujets développés.

Depuis plusieurs mois, les services continuent à remplir l'ensemble des données sur toutes les thématiques. C'est un travail très complexe et fastidieux. Le site Internet devrait pouvoir ouvrir pendant le mois de février. Cela sera annoncé aux vœux.

Les différents onglets sont : vie municipale, cadre de vie, enfance jeunesse, social et santé, culture sport loisirs, dynamique économique, tourisme et découverte.

Il existe quatre modes de recherche rapide : enfance jeunesse, famille, seniors, nouvel arrivant.

Des boutons d'accès rapide ont été créés sur la base des fréquentations.

Les menus scolaires sont les recherches les plus fréquentes sur l'actuel site internet.

Monsieur le Maire explique que les principaux chantiers apparaîtront sur le site Internet. Il faudra donc une personne qui recueille des informations et qui sache mettre à jour le site Internet.

**

Projet LIDL :

Monsieur le Maire explique qu'il entend dire qu'il avait refusé un permis de construire à LIDL. Or il précise que ce n'est pas la première fausse information qui est donnée.

Monsieur Éric PAQUET indique qu'il a bien eu confirmation de propriétaires de la zone et d'un responsable immobilier de Lidl du portage d'un projet d'implantation d'un magasin sur la zone arrière de l'actuelle implantation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier envoyé à la Commune par Erwan PRUDON Responsable Immobilier SNC LIDL, Direction Régionale SAUTRON, attestant que « la société LIDL n'a pas déposé de permis de construire sur la Commune d'Aizenay depuis 3 ans minimum. »

Monsieur Joël BLANCHARD s'étonne qu'on ait pu prétendre présenter au comité consultatif du développement économique réuni le 24 novembre, ce courrier postal daté du 28 novembre.

Monsieur le maire répond que la Commune avait la confirmation le 24 novembre par mail uniquement mais qu'on a reçu le courrier officiel par la suite. Pour Monsieur le Maire il n'y a pas de suspicion à avoir.

Monsieur Éric PAQUET explique qu'il y a une « affaire LIDL ». Il a voulu agrandir son magasin et a contacté des voisins or ces terrains sont vendus à Monsieur TOUZEAU.

Monsieur le Maire répond que si Monsieur PAQUET connaît le propriétaire de LIDL et Philippe TOUZEAU, il peut leur demander.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le responsable immobilier, ce dernier lui ayant dit qu'il avait un projet.

Monsieur Dany RABILLER ajoute qu'il lui est arrivé la même chose à titre professionnel sur la Route de Saint-Gilles et qu'il n'a pas donné suite en déposant un permis de construire.

Monsieur Éric PAQUET souligne que le 10 mai, lors du comité consultatif du développement économique un projet a été présenté.

Monsieur le maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'un projet car il n'y a pas eu de permis de construire.

3) Présentation des démarches menées par le groupe des usages du vélo

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le prochain Écho Agésinate, il va être publié un plan car la commune possède 45 km de pistes cyclables et beaucoup de personnes l'ignorent.

Madame Cindy BESSEAU ajoute qu'il sera nécessaire d'agir sur la sécurité.

Monsieur le Maire indique qu'il y a des pistes cyclables qui existent pour peu qu'ils ne prennent pas les routes nationales mais il faut le rappeler.

Monsieur Christophe GUILLET précise que le prochain groupe de travail aura lieu en janvier pour travailler sur la centralité. Monsieur le maire ajoute qu'un gros travail de sécurité va être fait. Il est lui-même surpris par le travail déjà réalisé.

Sécurisation des pistes cyclables (**TOTAL : 13 724,25 € HT**)

- ✓ 83 panneaux directionnels pour un total de 6 442,46 €
- ✓ 330 panneaux de police et les colliers pour les installer : 7 281,79 € H

Un guide à l'usage des élus et des services techniques sera présenté lors du prochain Groupe de Travail des Usages du Vélo (20 décembre 2016)

TYPE ET NOMBRE DE PANNEAUX A POSER

Cédez le passage	72
Conseil itinéraire cyclable	11
Fin conseil piste cyclable	7
Obligation piste cyclable	76
Interdiction véhicule 2 roues	80
Fin obligation piste cyclable	43
Stop	19
Passage à vélos	21
Interdit sauf cyclistes	1

4) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2016 est approuvé.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

1 - Approbation de l'ordre du jour complémentaire de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Accepte l'ordre du jour complémentaire de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2016.
- Accepte d'inscrire à l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2016, le dossier suivant :
- Décision modificative n°3 - Budget Primitif 2016

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

2 - Ouverture du quart des crédits de la section investissement de l'année 2016 pour l'exercice 2017 – Budget Commune

Monsieur le Maire indique aux Conseillers Municipaux que pour satisfaire en début d'année les différentes dépenses d'investissement prévues pour l'année 2017, le conseil peut autoriser la Commune à engager le quart des crédits ouverts à l'exercice précédent.

En effet, selon l'article L 1612-1 du CGCT la Commune peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cela permet, en attendant le vote du budget primitif 2017 d'honorer les factures. En effet, avant le vote du budget primitif, les entreprises ou artisans qui nous enverront leurs factures ne pourraient être payées.

OPERATIONS	Budget Primitif 2016	Décisions Modificatives	Report	Budget Total 2016	1/4 des crédits	Proposition 2017
101 ACQUISITIONS FONCIERES	517 280 €		530 640 €	1 047 920 €	261 980 €	250 000 €
102 MATERIELS DIVERS	232 419 €		21 987 €	254 406 €	63 602 €	60 000 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	659 498 €	38	8 192 €	667 690 €	166 923 €	160 000 €
104 TRAVAUX NEUFS VOIRIE	1 154 423 €	15 000 €	13 686 €	1 183 109 €	295 777 €	295 000 €
107 MATERIEL MAIRIE	75 605 €		12 962 €	88 567 €	22 142 €	20 000 €
108 ENVIRONNEMENT	386 625 €		62 333 €	448 957 €	112 239 €	110 000 €
111 TERRAIN DE CAMPING	5 000 €			5 000 €	1 250 €	1 000 €
112 MATERIEL SCOLAIRE	59 043 €		30 505 €	89 548 €	22 387 €	20 000 €
120 PROJETS DE SPORTS	803 971 €	55 000 €	432 402 €	1 291 373 €	322 843 €	150 000 €
126 GROUPE SCOLAIRE	91 307 €		21 673 €	112 980 €	28 245 €	25 000 €
127 ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES	85 029 €			85 029 €	21 257 €	20 000 €
132 ACTIVITES CULTURELLES	1 004 203 €		12 420 €	1 016 623 €	254 156 €	254 000 €
Dépenses Investissement	5 074 402 €	70 038 €	1 146 838 €	6 291 278 €	1 572 819 €	1 365 000 €

Monsieur le Maire propose, avant le vote du budget primitif 2017 et au titre du prochain exercice budgétaire, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits attribués en 2016, soit une somme totale de **1 365 000 euros** répartie comme mentionnée dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 30 novembre 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit **une somme de 1 365 000 euros** répartie comme mentionnée dans le tableau ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE : OUI : 28 NON : 0 ABSTENTION : 0

3 – Tarifs communaux – Fixation des tarifs 2017

Monsieur Roland URBANEK rappelle à l'assemblée que la Commune fixe différents tarifs en fonction des divers services proposés en matière de location de salle, piscine...

Afin de faciliter la gestion et la révision de ces tarifs, il est proposé d'approuver une unique délibération reprenant l'ensemble de ces tarifs.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des divers services communaux pour l'année 2017 comme suit :

➤ **Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC):**

Pour tous les permis déposés à compter du 1^{er} janvier 2017, et tout raccordement réalisé à compter du 1^{er} janvier 2017 sur les constructions existantes, la PAC sera de **1 450 euros**.

➤ **Droit de place :**

À compter du 1^{er} janvier 2017, le droit de place reste de **0,50 euro** le mètre linéaire avec ou sans accès à l'électricité.

➤ **Concession cimetière :**

À compter du 1^{er} janvier 2017, tarifs pour les cimetières Route des Sables et Rue des Ormeaux :

Durée de la concession	simple	double
30 ans	172,00 €	337,00 €
50 ans	220,00 €	439,00 €

Prestation		Tarifs 2017
Columbarium	durée de 15 ans	561,00 €
	durée de 30 ans	1 122,00 €
	droit au renouvellement	225,00 €
Jardin du Souvenir	Taxe de dispersion	85,00 €

Pour rappel, une délibération du 18 février 2000 prévoit que le produit des concessions se répartit pour 2/3 à la Commune et pour 1/3 au CCAS.

➤ **Locations des terres :**

À compter du 1^{er} janvier 2017, la location annuelle de l'hectare sera de **109 euros** pour les terres destinées à être cultivées et à **68 euros** pour les terres destinées aux prairies de fauche.

➤ **Mise à disposition du personnel :**

À compter du 1^{er} janvier 2017, le coût horaire d'intervention d'un agent communal sera de **45 euros** sans utilisation d'engins, auprès d'un particulier.

➤ **Tarifs du busage posé :**

À compter du 1^{er} janvier 2017 le coût du busage posé est de **57 euros** le mètre linéaire posé.

➤ **Tarifs de la piscine :**

Tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017

Entrées	Tarifs2017
billet enfant 3-15 ans	2,00 €
billet "jeune" 15-20 ans	3,00 €
billet adulte	4,00 €
carte enfant	12,00 €
carte jeune 15-20 ans	22,00 €
carte adulte	32,00 €
ticket visiteur	1,00 €
Cours de natation collectifs	
Forfait 20 leçons collec.	125,00 €
Forfait 10 leçons collec.	68,00 €
Forfait 20 leçons collec. Hors comm.	146,00 €
Forfait 10 leçons collec. Hors comm.	82,00 €

1 leçon collec.suppl.	8,00 €
Cours de natation particuliers	
Forfait 10 leçons part.	105,00 €
Forfait 10 leçons part. Hors comm.	120,00 €
1 leçon part.	11,50 €
1 leçon part. Hors comm.	13,00 €
Aquagym	
Double Forfaits trimestriels - Aizenay	139,00 €
Double Forfaits trimestriels - Hors commune	207,00 €
Forfait trimestriel - Aizenay	82,00 €
Forfait trimestriel - Hors commune	122,00 €
Tarif découverte	7,80 €

L'entrée à la piscine est gratuite pour les moins de 3 ans.

➤ Tarifs des glaces à la piscine municipale

Tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 : un tarif unique de **1 euro**.

➤ Tarifs des salles communales :

Tarifs à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2017 :

LE MILLE CLUBS

	Commune	Hors commune
journée	110,00€	144,00€
Demi-journée ou journée suppl. consécutive	65,00€	88,00€
forfait nettoyage l'heure (si fait par commune)	45,00€	45,00€

SALLE HILLAIRITEAU

	Commune	Hors commune
Particuliers ou autres utilisateurs		
ensemble des salles (journée)	770,00€	888,00€
demi-journée ou journée suppl.consécutive	380,00€	437,00€
salle 2 (journée)	439,00€	550,00€
demi-journée ou journée suppl.consécutive	264,00€	329,00€
salle 1 et 3 (journée)	133,00€	198,00€
demi-journée ou journée suppl.consécutive	80,00€	111,00€
Vins d'honneur	110,00€	165,00€
forfait nettoyage l'heure (si fait par la commune)	45,00€	45,00€
Autres associations locales ou 2ème utilisation		
ensemble des salles (journée)	229,00€	
demi-journée ou journée suppl.consécutive	138,00€	
salle 2 (journée)	133,00€	
demi-journée ou journée suppl.consécutive	84,00€	
salle 1 et 3 (journée)	65,00€	
demi-journée ou journée suppl.consécutive	44,00€	
vins d'honneur	110,00€	

SALLE DES QUATRE RONDES

	Commune	Hors commune
Particuliers ou autres utilisateurs		
ensemble des salles (journée)	770,00€	867,00€
demi-journée ou journée suppl.consécutive	385,00€	430,00€
grande salle (journée)	439,00€	541,00€
demi-journée ou journée suppl.consécutive	265,00€	324,00€
petite salle (journée)	133,00€	196,00€
demi-journée ou journée suppl.consécutive	80,00€	109,00€
vins d'honneur (hall+petite salle)	110,00€	162,00€
hall-bar (journée)	89,00€	120,00€
forfait nettoyage l'heure (si fait par la commune)	45,00€	45,00€
Autres associations locales ou 2ème utilisation		
ensemble des salles (journée)	230,00€	
demi-journée ou journée suppl.consécutive	138,00€	
grande salle (journée)	133,00€	
demi-journée ou journée suppl.consécutive	84,00€	
petite salle (journée)	65,00€	
journée supplémentaire	45,00€	
vins d'honneur (hall+petite salle)	110,00€	
hall-bar (journée)	60,00€	

Pour les cautions, une somme de **300 euros** sera demandée pour toutes les locations facturées ainsi que pour les réservations gratuites des associations.

➤ Location de matériel :

À compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Année 2017
Barnum 12 * 5 m / particulier	77,00 €
Barnum 8 * 3 m / particulier	46,00 €
Barnum 3*3 m / marché	5,50 €
Stand hexagonal 24m ² / particulier	56,00 €
Table	5,50 €
Banc	2,70 €
Chaise	1,10 €

Un forfait est institué pour le matériel abimé ou rendu hors d'usage :

Mobilier abimé hors usage	Année 2017
Table	85,00 €
Banc	32,00 €
Chaise	21,00 €

➤ **Fourrière Municipale :**

À compter du 1^{er} janvier 2017

	Année 2017
Frais de capture	30,00 €
Frais de garde par jour	17,00 €

➤ **Jardins Familiaux :**

À compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs seront :

- Parcelle de 50m² pour une redevance annuelle de 15 €
- Parcelle de 100m² pour une redevance annuelle de 30 €

➤ **Taxe sur la publicité :**

Tarifs 2017

Taxe au m ²	inférieur à 50m ²		supérieur à 50m ²	
	affichage non numérique	support numérique	affichage non numérique	support numérique
Dispositifs publicitaires	16 €	46 €	31 €	92 €
Pré-enseignes	16 €	46 €	31 €	92 €

Taxe au m ²	inférieur à 7m ²	inférieur à 12m ²	inférieur à 50m ²	supérieur à 50m ²
Enseignes sur les magasins	exonération	exonération	31 €	62 €

Il est précisé que l'exonération pour les surfaces entre 7 et 12m² concerne **uniquement les enseignes autres que celles scellées au sol.**

Il est rappelé que les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² font l'objet d'une réfaction de 50%.

➤ **Prix des activités à l'antenne-jeunesse :**

Activités	Effectif minimum	Tarifs 2017
Accrobranches	15	11,50 €
Bowling		6,20 €
Cinéma Aizenay		2,50 €
Cinéma Aizenay + repas	15	12,00 €
Karting	18	19,50 €
Lasergame	18	9,20 €
Océanile	22	18,50 €
Paint ball	24	19,50 €
Parcs d'attractions	40	43,00 €
Patinoire	12	5,10 €
Repas Antenne Jeunesse		3,00 €
Sortie plage et repas		7,00 €
Activités d'Autofinancement		Année 2017
Lavage de voitures - intérieur		3,50 €
Lavage de voitures - extérieur		3,50 €
Lavage de voitures - intérieur+extérieur		5,50 €
Vente de croissants		0,90 €
Moules frites		7,70 €

➤ **Bar sans alcool :**

	Tarifs 2017
Jus de fruit	0,50 €
Eau pétillante	0,10 €
Sirop	0,20 €
Soda	0,80 €
Thé	0,10 €
Café	0,20 €
Capuccino	0,30 €
Chocolat	0,30 €
Lait	0,50 €
Diabolo	0,70 €
Lait sirop	0,70 €
Pichet sirop	0,70 €
Confiserie	0,70 €

Pour les séjours camps, il est décidé de ne pas fixer de tarifs pour les camps qui seront votés selon les camps, les activités et destinations proposées.

Monsieur Éric PAQUET explique qu'il a mis au point un nouveau dicton «Au nouvel an sors ton argent». Il précise qu'une fois de plus, nouvel an rime avec augmentation des tarifs communaux.

Il demande s'il s'agit d'une augmentation légitime basée sur une réalité économique ou d'une simple mesure de principe. Par exemple, l'utilisateur de la piscine, hormis une fréquentation de plus en plus importante devenant même gênante, peut-il considérer comme justifié de voir son ticket d'entrée augmenter ?

Ces augmentations ne devraient-elles pas, comme la mise en place du RIFSEEP pour le personnel communal, s'inscrire dans une démarche d'expertise de valorisation et de performance des équipements, et dans l'engagement de la commune à se tenir, avant toute augmentation, à l'écoute des sujétions afin d'améliorer ses prestations ?

Ces augmentations des tarifs ne semblent donc pas justifiées pour le groupe minoritaire et ils voteront bien sûr contre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 30 novembre 2016,

Entendu l'exposé de Monsieur Roland URBANEK,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la tarification 2017, détaillée ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

VOTE :

OUI : 23

NON : 5

BLANC: 1

4 - Spectacle « Chocolat Concert » 2017 - Fixation des tarifs

Madame Françoise MORNET informe l'assemblée qu'un « Chocolat Concert » organisé par la Ville d'Aizenay va avoir lieu le dimanche 5 février 2017 à la salle les Quatre Rondes. La dégustation de chocolat sera accompagnée d'un concert.

Il est proposé de fixer le tarif par personne comme suit :

- 8 euros de 0 à 14 ans,
- 14 euros à partir de 15 ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs du spectacle intitulé « Chocolat Concert » organisé par la Ville d'Aizenay,

Vu la proposition de tarification,

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les tarifs du « Chocolat Concert » qui aura lieu le dimanche 5 février 2017 à la salle les Quatre Rondes comme suit :

- 8 euros de 0 à 14 ans,
- 14 euros à partir de 15 ans.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

5 – Marché nocturne des Arts et du Goût 2017 – Fixation des tarifs du droit de place et de la location des stands

Monsieur Franck ROY informe l'assemblée que dans le cadre du Marché nocturne des Arts et du Goût qui aura lieu le samedi 05 août 2017 place de l'Hôtel de Ville et Avenue de Verdun, il convient de fixer les tarifs du droit de place et de la location des stands.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

- droit de place de 1 à 3 m : 15 € (droit de place gratuit pour les agésinates) ;
- droit de place de 4 à 6 m : 25 € ;
- location stand 3x3 : 30 € ;
- location stand 6x3 : 40 €.

Monsieur Éric PAQUET signale qu'il lui a été rapporté que certains clients s'étaient vus refuser l'accès au chapiteau pour dîner au motif que celui-ci était réservé aux clients du stand des agriculteurs. Il demande donc si le chapiteau était privatisé ou municipal ce soir-là.

Monsieur Frank ROY répond que ces emplacements sont réservés plutôt aux personnes qui dînent sur place car il y a environ 500 personnes pendant deux ou trois heures. Il dit découvrir ce problème ce soir et s'en étonne car il n'y a pas de personnel affecté pour faire partir les gens. Il précise qu'il ne faut pas hésiter à en parler avant et pas en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Dany RABILLER,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 adressé par la Trésorerie du Poiré sur Vie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public au taux de 50% pour une gestion de 360 jours sur la période du 5 janvier au 31 décembre 2016, pour une somme brute de 728,18 € à Monsieur Didier YAHIAOUI.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la transaction qui doit intervenir avec les représentants légaux des auteurs de l'infraction toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 23

NON : 6

BLANC : 0

7- Transaction portant réparation amiable suite aux dégradations commises sur des biens communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'entre le 1^{er} et le 2 août 2016 plusieurs personnes apparemment mineures sont montées sur le toit de l'Hôtel de Ville ainsi que sur le toit du local de stockage du matériel de nettoyage des rues. Il a été constaté par les agents assermentés de la police municipale des dégradations uniquement sur le toit du local de stockage du matériel (plusieurs tuiles cassées). Une plainte a été déposée par la Commune auprès de la Gendarmerie.

Après enquête, il s'avère que cinq personnes mineures ont été appréhendées et ont reconnu les faits.

En cas d'infraction en lien avec des mineurs auteurs, la gendarmerie prend directement attache avec le Parquet par téléphone et la réponse se fait entre le Magistrat de permanence et le militaire en charge de la procédure.

Il n'y a donc pas de jugement permettant de justifier auprès du Trésorier l'émission par la commune d'un titre de recette.

Il est donc nécessaire par délibération d'acter le montant des réparations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les représentants légaux une transaction permettant d'obtenir le remboursement des sommes engagées.

Le montant total des réparations est de 210,37 € :

- Fournitures : 30,37 € TTC
- Deux agents municipaux pendant deux heures (4h00 d'intervention) : 180 € (soit 45 € par agent et par heure).

Le montant total sera partagé en cinq parts égales soit 42,07 €TTC par auteur de l'infraction.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard BEYER explique qu'en cas d'infraction en lien avec des auteurs mineurs, le Parquet a la possibilité également, de décider dans le cadre de l'Ordonnance de 1945, en lien et en accord avec les victimes, de mesures dites de « réparation ». Celles-ci paraissent plus adaptées à la situation, parce que plus éducatives et plus en lien avec la nature des dommages, pour les élus du groupe minoritaire.

A la question de Monsieur Bernard BEYER sur le fait de savoir si Monsieur le Maire a échangé avec Monsieur le Procureur, Monsieur le Maire explique qu'il échange très souvent avec le procureur et que ce dossier a fait l'objet de discussions lors de la dernière réunion du CLSPD. Monsieur le Maire précise que sur ce dossier on a les accords des cinq familles. Madame Sandrine MARZIN souligne que d'autres commerçants concernés par ces dégradations ont agi de la même manière.

Les élus du groupe minoritaires indiquent s'abstenir sur cette délibération, non pas sur le principe même d'une réparation mais sur la nature de celle proposée au vote.

Vu le rapport établi par la Police municipale le 11 août 2016,

Vu le dépôt de plainte auprès de la gendarmerie du Poiré-Sur-Vie le 13 septembre 2016 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2015 fixant les tarifs communaux pour 2016 (mise à disposition d'agents municipaux),

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le montant des réparations présenté ci-dessus ainsi que la répartition du montant des réparations en cinq parts égales ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer une transaction avec les représentants légaux de chaque auteur de l'infraction (une transaction par auteur) et toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 5

8 – Examen des demandes de subventions OPAH-RU – Opération façades

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que l'OPAH-RU a été lancée suite à la signature d'une convention partenariale d'OPAH-RU entre la commune, le Conseil Départemental (délégataires des aides ANAH) et la Commune d'AIZENAY fixant des objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'OPAH-RU.

Les objectifs quantitatifs visent à la réhabilitation ou à la remise sur le marché de 25 logements, dont :

- 10 logements de propriétaires bailleurs,
- 15 logements de propriétaires occupants.

Le budget prévisionnel des aides aux travaux est estimé à 550 565€ pour les 5 ans de l'opération.

En parallèle aux aides apportées par l'ANAH et le Conseil Départemental de la Vendée, la Commune d'Aizenay a décidé de s'engager pour l'ensemble des logements situés au sein du périmètre :

- à la mise en place d'une opération Façades et Clôtures ;
- à promouvoir et financer en partie la réalisation de diagnostics énergétiques et les travaux visant à améliorer l'isolation thermique.

Cette aide complémentaire est plafonnée à 25 000 € par an sur 5 ans.

Monsieur Christophe GUILLET explique que, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), 3 dossiers de demande de propriétaires souhaitant réaliser des travaux de façade sont désormais complets.

Monsieur Christophe GUILLET précise que les dossiers de façade sont les plus rapides à monter et que des dossiers de rénovation complète seront prochainement instruits.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que ces aides sont principalement communales et qu'il convient au Conseil municipal de délibérer pour approuver leur attribution.

Monsieur Christophe GUILLET présente les 3 dossiers de demande d'aides aux travaux de façades :

N°	Demandeur	Adresse du Projet	Nb de prime	Montant total des devis	Montant retenu	Aide plafonnée à :	Montant subvention commune d'Aizenay (40%)
F1	PAQUEREAU Marc 13 rue Georges Clemenceau AIZENAY	Hôtel/Restaurant le Moiron 20 rue du Maréchal Foch AIZENAY	1	12 289,44 €	12 289,44 €	5 000,00 €	4 915,78 €
F2	GINESTET Pierre 2 rue du Maréchal Foch AIZENAY	2 rue du Maréchal Foch AIZENAY	1	28 038,03 €	28 038,03 €	5 000,00 €	5 000,00 €
F3	GOUPILLEAU Jacques 1 place Monseigneur Gendreau AIZENAY	1 place Monseigneur Gendreau Aizenay	1	12 727,51 €	11 058,37 €	8 000,00 €	4 423,35 €
		TOTAL	3	53 054,98 €	51 385,84 €	18 000,00 €	14 339,13 €

Monsieur Christophe GUILLET précise que le paiement ne pourra être effectué que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2015 validant le principe et le périmètre de l'OPAH-RU,

Vu l'avis favorable de la commission locale d'amélioration de l'habitat du 23 février 2016,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2016 portant lancement de l'OPAH-RU et validant l'aide communale dans le cadre de l'opération façades et clôtures,

Vu la convention d'opération relative à l'OPAH-RU du centre-ville d'Aizenay signée le 4 avril 2016,

Vu l'avis favorable du Comité Technique OPAH-RU du 24 octobre 2016,

Vu l'avis de l'avis favorable de la commission urbanisme du 17 novembre 2016,

Considérant les demandes de subventions présentées ci-dessus,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide les demandes de subventions ci-dessus présentées,
- Dit que ces subventions seront versées que si la réalisation est conforme au projet décrit dans la demande, après acquittement des factures,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

9 - SyDEV : Convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité afin de desservir Les Jardins de l'Aumônerie – Approbation et autorisation de signature

Madame Marcelle TRAINEAU présente le projet de convention de servitude entre le SyDEV et la Commune d'Aizenay.

Cette convention relative à des travaux d'extension du réseau électrique concerne l'établissement d'une canalisation souterraine sur une longueur de 50 mètres dans une bande de 0,50 mètre de large et la pose d'un coffret sur la parcelle communale cadastrée section YB n°8 lieu-dit L'Aumônerie.

Cette extension est réalisée afin de permettre la desserte électrique des Jardins de l'Aumônerie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu le projet de convention de servitude transmis par le SyDEV,

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention de servitude entre le SyDEV et la commune d'Aizenay concernant l'établissement d'une canalisation souterraine sur la parcelle YB n°8 nécessaire à la desserte électrique des Jardins de l'Aumônerie.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec le SyDEV ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 BLANC : 0

10 - Enquête Publique – Demande d'autorisation unique formulée par la Société Parc Eolien NORDEX IV SAS sur le territoire des communes de Coëx et de la Chapelle Hermier – Avis du Conseil Municipal

Madame Marie-Annick CHARRIER présente au Conseil Municipal la demande présentée par la Société Parc Éolien NORDEX IV SAS en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Coëx et de la Chapelle Hermier. Cette installation est soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées.

Cette procédure nécessitant une enquête publique, M. le Préfet de la Vendée a joint au dossier un arrêté prescrivant cette enquête du 16 novembre au 16 décembre 2016 inclus en mairies de Coëx et de La Chapelle Hermier.

La Commune d'Aizenay est incluse dans le périmètre d'affichage prévu par la réglementation. En conséquence, la commune d'Aizenay a procédé en date du 27 octobre 2016 à l'affichage de cette enquête publique aux portes de la Mairie ainsi qu'aux panneaux d'affichage, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par la Société Parc Eolien NORDEX IV SAS.

Monsieur le Maire demande à l'assemble d'en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marie-Annick CHARRIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la demande formulée par la Société Parc Éolien NORDEX IV SAS pour l'installation d'un parc éolien sur le territoire des Communes de Coëx et de la Chapelle Hermier.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

11 - Avis pour une demande de dérogation au repos dominical en 2017 pour les commerces de détail

Madame Sandrine MARZIN explique que les commerces de détail alimentaires bénéficient d'une dérogation de droit pour ouvrir le dimanche matin jusqu'à 13h00.

En revanche pour pouvoir ouvrir le dimanche toute la journée, une dérogation municipale au repos dominical doit être accordée par arrêté du Maire.

La dérogation que peut octroyer le Maire doit obligatoirement bénéficier dans tous les cas à la totalité des établissements situés dans la commune se livrant au commerce de détail concerné.

Cet arrêté ne peut être pris qu'après avis du conseil municipal dont l'objet est de déterminer les contreparties prévues par la loi au bénéfice des salariés :

- Une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.
- Un repos compensateur équivalent en temps, égal au nombre d'heures travaillées.
- Les conditions dans lesquelles ce repos est accordé soit collectivement, soit par roulement, dans la quinzaine qui précède ou qui suit le dimanche travaillé.

Il est proposé d'émettre un avis favorable pour que les commerces de détail alimentaires ouvrent les 10, 17, 24 et 31 décembre 2017 toute la journée et que les commerces de détail non alimentaires ouvrent les 26 novembre, 3 et 10 décembre 2017 toute la journée.

Monsieur le Maire déplore le fait que l'on demande à une collectivité publique de se prononcer sur le fonctionnement et l'organisation d'une entreprise.

Monsieur Joël BLANCHARD reprend le titre Ouest-France de ce jour au sujet des ouvertures dominicales à la Roche Sur Yon : « Commerces : le dimanche c'est pas toujours Noël... »

Il explique que tout d'abord force est de constater que ce ne sont pas 5 magasins, comme vous l'aviez annoncé qui ont déposé des demandes d'ouverture mais seulement 3.

Conformément à la Loi, l'arrêté de dérogation à l'ouverture dominicale doit comporter l'avis des organisations syndicales des salariés et demande quels sont ces avis ? Monsieur Joël BLANCHARD demande si la commune a la liste des jours des repos compensateurs.

Monsieur Joël BLANCHARD trouve contradictoire de permettre à de grandes surfaces de la zone commerciale périphérique d'ouvrir de plus en plus souvent le dimanche toute la journée et, par ailleurs, de vouloir défendre la pérennité des commerces de proximité du centre-bourg d'Aizenay et des centres-bourgs des communes périphériques et conforter le marché du dimanche matin dans le centre d'Aizenay (notamment par la réalisation de halles).

Monsieur Joël BLANCHARD rapporte ensuite que cette demande n'a pas fait l'objet d'un vote à l'unanimité la veille au conseil communautaire auquel cette question était soumise dans son cadre dérogatoire.

Monsieur le Maire répond que ce sont les entreprises qui en font la demande pour du personnel volontaire. Il ajoute que si les gens ne vont pas faire leurs courses le dimanche, les entreprises verront bien que ça ne vaut pas le coup.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu l'avis favorable de la Commission Economique du 24 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes Vie et Boulogne par délibération en date du 12 décembre 2016 ;

Entendu l'exposé de Madame Sandrine MARZIN,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable pour que les commerces de détail alimentaires ouvrent les 10, 17, 24 et 31 décembre 2017 toute la journée et que les commerces de détail non alimentaires ouvrent les 26 novembre, 3 et 10 décembre 2017 toute la journée.

- dit qu'un arrêté du Maire fixant les contreparties prévues par la loi au bénéfice des salariés sera pris,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON : 4

BLANC : 1

12 - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur Serge ADELÉE explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée relance une procédure de consultation en vue de conclure un nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce contrat groupe permet aux collectivités et établissements publics intéressés de disposer de taux intéressants, en raison d'une part d'un effet de masse, et d'autre part d'une mutualisation des risques pour les structures qui comptent un nombre d'agents affiliés à la CNRACL inférieur à des seuils qui restent à définir (ce seuil est fixé à 30 agents dans le contrat actuel).

Le contrat, souscrit en capitalisation et non pas en répartition (c'est-à-dire que les sinistres nés pendant la période d'assurance continuent d'être pris en charge par l'assureur au moment de la naissance du sinistre, mais au-delà de la fin du contrat), permet de garantir tous types de risques (maladie ordinaire, maternité et paternité, longue maladie et maladie de longue durée, accident de travail et maladie professionnelle, décès), avec éventuellement des choix possibles pour réaliser une part d'auto-assurance par le biais de franchises par exemple. En outre, la collectivité peut choisir d'opter pour le remboursement de tout ou partie des charges patronales.

La procédure que va lancer le Centre de Gestion se fera sous la forme d'un marché négocié, compte tenu de la spécificité forte de ce type de contrat et des aléas qui sont difficilement quantifiables au moment de l'établissement du cahier des charges.

L'engagement des collectivités et établissements publics, à ce stade de la procédure, ne porte que sur l'intégration dans le panel des structures souhaitant participer à l'appel d'offres. L'assemblée sera à nouveau consultée lorsque le résultat de l'appel d'offres sera connu, afin qu'elle se prononce, au vu des propositions chiffrées, sur son éventuelle adhésion définitive au contrat groupe conclut avec l'assureur retenu.

Monsieur Serge ADELÉE propose à l'assemblée de donner mandat au Centre de Gestion pour intégrer la « collectivité ou établissement public » dans la procédure de consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la collectivité sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe, au vu des propositions chiffrées proposées par l'assureur.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- donne mandat au Centre de Gestion pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

BLANC : 0

13 - Décision modificative n°3 - Budget Primitif 2016

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par mail du 13 décembre 2016, le Trésorier nous a demandé de prendre une décision modificative permettant d'intégrer dans notre budget Primitif 2016, les excédents émanant de la liquidation du SIVU pour l'aménagement du Cours Amont de la Vie et de ses affluents.

